

22 février 2015

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La pétition P-307 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2013. La commission s'est réunie le 27 mai 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 27 mai 2013**

*Audition de M. Pétignat et M<sup>me</sup> Blégy, représentants des pétitionnaires*

Avant que les pétitionnaires ne s'expriment, la présidente a tenu à préciser que si la commission a mis autant de temps à se pencher sur cette pétition, cela est dû au fait qu'elle a suivi un chemin inhabituel. Au lieu d'avoir été transmise immédiatement à la commission par le bureau, comme cela est normalement toujours le cas, cette pétition a été considérée par le bureau comme une simple demande de travaux et c'est pourquoi il l'a renvoyée directement à M<sup>me</sup> Alder. Ce n'est que suite à diverses plaintes que la présidente a été mise au courant de l'existence de cette pétition et l'a fait revenir en commission.

Représentant des parents d'élèves, des enseignants et des habitants voisins de l'école des Franchises, les pétitionnaires expliquent que les nuisances dont ils font état dans leur pétition sont essentiellement liées au parking de l'école. Ce parking ouvert représente non seulement un danger pour les enfants parce que des automobilistes y circulent à des vitesses trop élevées, mais il est aussi une source de perturbation des cours puisqu'à de nombreuses reprises les élèves ont été dérangés par de la musique jouée trop fort depuis les voitures stationnées là. S'ajoutent à cela de nombreuses incivilités, des débris de bouteilles qui jonchent en permanence le sol ainsi que des odeurs d'urine et divers trafics, même en pleine journée.

Les pétitionnaires rapportent encore que le soir, après les cours, ou le week-end, nombre d'enseignants (qui parfois viennent travailler le samedi) et d'habi-

tants du quartier ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils doivent passer par ce parking. Cette situation durant depuis un certain temps, tant les enseignants que les parents d'élèves ressentent une certaine exaspération et souhaitent que cela change rapidement.

Durant la séance de questions qui a suivi, les commissaires ont encore pu apprendre que:

- le nettoyage du lieu est bien effectué tous les jours avant 7 h, mais que le week-end, rien n'est fait et que les immondices s'accumulent;
- les dégradations ont lieu de manière significative depuis trois ou quatre ans;
- l'ancien directeur de l'école avait été prévenu par les enseignants de la situation, mais les pétitionnaires ne savent pas ce qu'ont donné ces plaintes;
- bien que le parking soit ouvert, il faut officiellement s'acquitter d'un macaron au prix de 650 francs pour avoir droit d'y stationner;
- l'installation d'une borne semble une bonne idée pour les pétitionnaires;
- les pétitionnaires ont eux aussi entendu la rumeur qui voudrait que le concierge de l'école, qui a signé la pétition, ait subi des pressions par la suite, mais n'en savent pas davantage;
- la présidente informe les commissaires que la magistrate Esther Alder est en contact avec des responsables de l'école sur cette question des déprédations, une séance étant prévue prochainement.

### *Discussion*

Lors de la discussion, la plupart des commissaires sont revenus sur le dysfonctionnement qui a conduit au traitement tardif de cette pétition, situation qu'ils ne souhaitent pas revivre à l'avenir.

Le reste de la discussion a porté sur la problématique de la fermeture ou non des préaux ainsi que celle du nettoyage des abords des écoles. Ces deux thèmes ayant déjà été souvent abordés par cette commission, les commissaires ont renoncé à d'autres auditions et se sont dit prêts à voter.

### *Vote*

La présidente met aux voix la pétition P-307 qui est acceptée à l'unanimité et donc renvoyée au Conseil administratif.

*Annexe: pétition P-307*

P-307

## **Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises !**

### **Pétition**

*adressée à Madame Esther Alder, conseillère administrative en Ville de Genève,  
chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et au Conseil  
Municipal*

Nous, soussigné-e-s, enseignant-e-s, parents d'élèves de l'établissement des Franchises, ou habitant-e-s domicilié-e-s à proximité de l'école, constatons que la propreté, la salubrité et la sécurité ne sont plus garanties aux abords de l'établissement scolaire. La détérioration va croissante et nuit à l'image de l'institution publique. Elle est également perturbante pour la bonne marche de l'école d'une manière générale. C'est pourquoi nous :

- > demandons que les abords des bâtiments scolaires, préaux et parkings inclus, soient quotidiennement nettoyés, du lundi au samedi, dès 7h00 ;
- > demandons qu'une borne rétractable soit posée à l'entrée du parking côté route des Franchises afin de n'autoriser l'accès qu'aux ayants droit ;
- > souhaitons que des mesures préventives soient étudiées et mises en place afin d'encourager les citoyen-ne-s à ne pas laisser leurs ordures joncher le sol ;
- > estimons que les auteurs de déprédations ou comportements dangereux, notamment ceux pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des usagères et usagers de l'école (bris de bouteilles en verre ou conduite de véhicules automobiles dans le parking à des vitesses excessives, par exemple), doivent être sanctionné-e-s.

Nos élèves, enfants et jeunes doivent pouvoir jouer dans l'enceinte de l'école ou pénétrer le matin dans le bâtiment sans devoir enjamber les immondes des fêtards et sans risquer de se blesser sur des tessons dangereux ou autres déchets inconvenants, voire de se faire renverser par des chauffards.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement primaire  
**Direction de l'établissement Franchises / Vieusseux**

Direction  
Ecole des Franchises  
Rue des Franchises 54  
1203 Genève

Ville de Genève  
Madame Esther ALDER,  
conseillère administrative  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Nr<sup>mt</sup> : SC/ns  
Vn<sup>dt</sup> : 18. 10. 2012

DPT 5  
REÇU LE


Genève, le 12 octobre 2012

**Concerne : Conseil d'établissement Franchises- Vieusseux, pétition**

Chère Madame,

Un nombre important d'enseignants, de parents d'élèves et d'habitants du quartier ont signé une pétition, demandant aux autorités de la Ville de Genève de prendre des mesures afin d'améliorer l'état de propreté des abords de l'école des Franchises.

Les membres du Conseil d'établissement ont pris connaissance de cette pétition et ont souhaité, par ce courrier, vous indiquer qu'ils appuyaient les demandes des signataires.

A cet effet et au nom du Conseil d'établissement, je joins la pétition et vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Veuillez recevoir, chère Madame, mes salutations distinguées.

Salvatore Chudzinski  
Directeur

Annexe : pétition propreté des abords de l'école des Franchises